



Initiative populaire fédérale «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 21 octobre 2016 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 113 428 signatures déposées, 113 216 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Zersiedlungsinitiative, case postale, 8031 Zürich.

29 novembre 2016

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2015 2975

Initiative populaire fédérale
«Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti
(initiative contre le mitage)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	33 635	46
Berne	25 348	15
Lucerne	7 228	12
Uri	183	0
Schwyz	668	2
Obwald	186	0
Nidwald	337	0
Glaris	591	2
Zoug	2 199	3
Fribourg	1 382	0
Soleure	3 816	16
Bâle-Ville	5 058	1
Bâle-Campagne	3 930	8
Schaffhouse	1 171	1
Appenzell Rhodes-Ext.	1 020	1
Appenzell Rhodes-Int.	100	0
Saint-Gall	7 036	35
Grisons	1 076	7
Argovie	5 908	12
Thurgovie	3 736	3
Tessin	742	7
Vaud	3 876	9
Valais	712	9
Neuchâtel	1 053	12
Genève	1 598	0
Jura	627	11
Suisse	113 216	212